

## DÉLIBÉRATION N° 054 2023

### Commune de SAINT PARDOUX L'ORTIGIER Séance du 22 décembre 2023

Date de convocation : le 14 décembre 2023

L'an deux mil vingt-trois, le vingt-deux décembre à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel des séances, sous la présidence de Madame Martine DUMONT, le Maire.

**Présents** : MME DEVEAUD Sandrine, MM MARCOU Christian, SIMON Philippe, POUGET Jean-Marc, BERGEAL Jean-Pierre

**Absents** : MM PIESSET Jean-Marc et PERRIER Antoine

**Excusés** : MME VIDAL DA GAMA Marina, M COUDERT Loïc

**Procurations** : Mme VIDAL DA GAMA Marina à M SIMON Philippe, M COUDERT Loïc à MME DEVEAUD Sandrine

**Pour** : 8 **Contre** : 0 **Abstention** : 0

**A été nommée secrétaire de séance** : M MARCOU Christian

#### OBJET : DEMANDE DE REDÉPLOIEMENT DE SUBVENTIONS ACCORDÉES DANS LE CSC 2023-2025

Faisant suite à l'interdiction faite aux collectivités territoriales d'utiliser des produits phytosanitaires dés herbants, le cimetière de la commune présente une image extrêmement dégradée. Le jardin du souvenir n'a jamais été totalement terminé, un mur de pierres est proche de l'effondrement, et d'une façon générale, les parois de béton ont besoin de voir leur aspect visuel s'améliorer.

Un devis incluant tous ces travaux a été fait par l'entreprise Sève Paysage – 19 240 Saint-Viance d'un montant de **64 012,74 €HT**.

Cette opération n'a pas été prévue au moment de l'élaboration de la contractualisation 2023-2025, à contrario, certaines actions envisagées ne seront pas réalisées sur la période.

Madame le Maire demande aux élus de l'autoriser à solliciter l'accord de l'assemblée délibérante du Conseil Départemental de la Corrèze en vue du redéploiement des sommes accordées pour :

- La réfection du chemin de Vernéjoux = 7 500€ (2024)
- L'étude de faisabilité concernant la sécurisation du chemin de Vernéjoux = 6 750€ (2023)
- Réhabilitation des locaux scolaires = 2 500€ accordés, 2 051€ versés, soit 449€ restants

**Montant total du redéploiement demandé : 14 699€**

#### TABLEAU DE FINANCEMENT

Montant des travaux HT	64 012,74 €
DETR Taux Majoré 35%	22 404,46 €
FST / Agglo 21,3%	13 700 €
CSC redéploiement / Département 23%	14 699 €
<b>Reste à charge à la commune 20,7%</b>	<b>13 209,28 €</b>

**Le Conseil Municipal , à l'unanimité :**

- Autorise Madame la Maire à solliciter le redéploiement de sommes accordées dans le cadre du CSC 2023-2025 telles que développées ci-dessus.

Publié le 23 décembre 2023

Saint- Pardoux-L'Ortigier, le 22 décembre 2023  
Le Maire, Martine DUMONT

Si vous désirez contester la présente délibération, vous devez saisir le Tribunal administratif de Limoges dans le délai de deux mois à compter de sa publication, au moyen de l'application Télérecours citoyens, accessible sur le site [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr) ou par courrier à l'adresse suivante : 2 cours Bugeaud - 87000 LIMOGES.

Affichée le : Transmise au contrôle de légalité le :

